

DEPARTEMENT DE L'EURE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CALLEVILLE

Séance du 4 mars 2011

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	9

Date de la convocation
23 février 2011

Date d'affichage
23 février 2011

Objet de la Délibération

SCOT :**Approbation
du
projet**

L'an deux mille onze et le 4 mars 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de monsieur Frédéric SCRIBOT, Maire.

Présents : MM. GENET C., SAVALLE C., LERCIER E., BONFILS F., VARNIER E., VARE P., BOSSUYT C. et BAGOT D.

Excusés : MM. FLEURANT F., HEUTTE S., GAUBOUT H., FAUQUE E., CARDON J. et BRAMBATI C.

Monsieur VARNIER a été élu secrétaire

Suite à l'avis négatif de l'Etat concernant le projet de SCOT du Pays Risle Charentonne arrêté par le comité syndical du Syndicat Mixte du Pays Risle Charentonne le 15 mars 2010.

Monsieur le Maire présente le nouveau projet de SCOT, arrêté le 4 janvier 2011 par le Comité Syndical Mixte du pays Risle Charentonne.

Il propose au conseil municipal de délibérer favorablement, compte tenu de la levée des réserves précédemment portées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Emet un avis favorable sans réserve à ce nouveau projet de SCOT, arrêté le 4 janvier 2011 par le Comité Syndical Mixte du pays Risle Charentonne.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,

Le Maire,
SCRIBOT Frédéric.



Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le M. 03. 2011

Et publication ou notification

Du M. 03. 2011